|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/25 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  25 septembre 2018  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation des Règlements   
concernant les véhicules**

**Groupe de travail de la sécurité passive**

**Soixante-quatrième session**

Genève, 11-14 décembre 2018

Point 8 de l’ordre du jour provisoire

**Règlement ONU no 16 (Ceintures de sécurité)**

Proposition de rectificatif 1 à la série 07 d’amendements   
au Règlement ONU no 16 (Ceintures de sécurité)

Communication de l’expert des Pays-Bas[[1]](#footnote-2)\*

Le texte ci-après, établi par l’expert des Pays-Bas, vise à préciser certaines dispositions du Règlement ONU no 16. Les modifications qu’il est proposé d’apporter au texte actuel du Règlement ONU sont signalées en caractères gras pour les ajouts ou biffés pour les suppressions.

I. Proposition

*Annexe 1A, point 3.3*, lire :

« 3.3 Témoin**s** de port de ceinture ~~conducteur~~ (indiquer oui/non2) ; ».

II. Justification

1. Avec le lancement de la nouvelle série 07 d’amendements, les prescriptions relatives aux témoins de port de ceinture ont été élargies.

2. À ce jour, la rubrique 3.3 de la fiche d’information (« Communication ») ne mentionne que le seul siège pour lequel le témoin de port de ceinture était auparavant véritablement exigé, à savoir celui du conducteur.

3. Compte tenu de l’existence d’un nouveau texte juridique, il est proposé de mettre la fiche d’information en conformité avec les dispositions dudit texte.

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2014‑2018 (ECE/TRANS/240, par. 105, et ECE/TRANS/2014/26, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d’élaborer, d’harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d’améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat. [↑](#footnote-ref-2)